

Participation d'entités publiques à la Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)

Katia Lehmann (PS)

La Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ) joue un rôle reconnu dans la défense des intérêts économiques et dispose, comme toute organisation représentative, du plein droit de s'exprimer publiquement, y compris sur des sujets politiques. Ce rôle d'acteur du débat public est légitime et participe pleinement au pluralisme démocratique.

Cependant, cette liberté d'expression suscite une interrogation lorsqu'elle implique, directement ou indirectement, des entités publiques. En effet, plusieurs organismes relevant du secteur public ou parapublic, tels que des établissements autonomes, fondations ou entreprises de droit public, pourraient être affiliés à la CCIJ et verser des cotisations annuelles.

Dans un souci de transparence et de neutralité institutionnelle, il importe de clarifier la nature de ces liens.

Le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelles entités publiques ou parapubliques (par ex. Hôpital du Jura, institutions cantonales autonomes, fondations ou entreprises de droit public) sont actuellement membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura ?**
- 2. Quel est le montant des cotisations versées annuellement par ces entités à la CCIJ ?**
- 3. Ces affiliations ont-elles fait l'objet d'une validation formelle par les organes de tutelle concernés ?**
- 4. Le Gouvernement estime-t-il conforme au principe de neutralité et de bonne gestion des fonds publics qu'une entité de droit public contribue financièrement à une organisation qui prend position sur des sujets politiques ?**
- 5. Certaines entités publiques apportent-elles un soutien financier à des organisations syndicales ou à d'autres associations représentatives des travailleuses et travailleurs ? Si oui, lesquelles et à quelle hauteur ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Katia Lehmann (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Nicolas Maître (PS)

- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Jocelyne Mérat Diop (PS)

Intervention déposée officiellement le 29 octobre 2025